Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 035-213500630-20251218-2025_50_2-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 18 décembre, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué,
S'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur GALLE Christian.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Etaient présents : GALLE Christian - DELAUNAY Joseph – HUBEAU Maryvonne – LETANNEUR Alain - LEGEAI Danielle – BERTIN Isabelle - CHAUVIN Jérémy - BERTIN Ronan - DERENNES Isabelle.
Était absent : BAGOT Johann
Était excusé : BAGOT Johann

Mme LEGEAI Danielle a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 décembre 2025 *Date d'affichage : 4 décembre 2025*

2025/ 50
Participations Frais de fonctionnement Ecole

Monsieur le Maire rappelle que la convention « Coopération scolaire Rives-du-Couesnon / La Chapelle Saint-Aubert» prévoit que chaque commune prend en charge les divers frais et participation au fonctionnement de(s) l'école(s) de son territoire.

Différentes sommes ont été proposées par la conférence de l'entente soit pour l'année 2025 :
- Fournitures scolaires : 29.00€ par élève inscrit
- Frais de fonctionnement et frais pédagogiques : 450.00€ par classe
- Participation Classe Découverte : 14.00€ par élève
- Projet de classe : 150.00€ par classe
- Arbre de noël : 100.00€ par classe

Les sommes autorisées seront versées directement sur le compte de l'OCCE. Un système de suivi de dépenses est mis en place avec l'école.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les montants présentés.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Publié le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian GALLE

Le registre dûment signé
Le Maire,
Christian GALLE

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT AUBERT 35140

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355